

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-DULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ABONNEMENT
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÈRE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 28 Mars 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 26 mars.....	69 »	99 25
Du 27.....	69 45	99 30
Du 28.....	69 20	99 50

BULLETIN.

Le Sénat a voté à l'unanimité le projet de loi qui ouvre un crédit de deux millions au ministère de la guerre pour secourir l'Algérie. Le maréchal Mac-Mahon, gouverneur général, a exposé devant la haute assemblée la situation des indigènes. Pour grave qu'elle soit, elle est réparable et ne répond nullement aux appréciations de certains journaux. La plaie vraie de l'Algérie n'est pas la famine, ni l'invasion des sauterelles, ni les autres fléaux, c'est la paresse instinctive des habitants. « La plupart, disait le rapport de M. Frémy, aiment mieux mourir de faim que de travailler ». Espérons que cette apathie, trop favorisée par la religion musulmane, s'effacera peu à peu devant l'influence de notre gouvernement et l'exemple de nos colons.

Après le rejet de plusieurs amendements, le Corps législatif a voté hier, l'article 9 de la loi sur les réunions. Puis l'ensemble du projet a été adopté par 209 voix contre 22. On a remarqué l'abstention de plusieurs membres de la gauche, entre autres M. Jules Favre.

C'est lundi que commence à Londres la grande lutte parlementaire entre M. Disraeli et M. Gladstone. On pense qu'elle prendra quatre séances. Les journaux anglais sont remplis de conjectures sur ce grand débat. Il est possible qu'il aboutisse à un compromis entre l'opposition et le gouvernement se faisant de mutuelles concessions dans le sens d'un apaisement de la crise irlandaise.

Tandis qu'à Londres on s'attaque aux privilèges de l'église anglicane, on prononce à Vienne la suppression du concordat. Cet acte considérable, voté par les délégations hongroise et autri-

chienne, vient de recevoir l'approbation impériale. Attendons les conséquences.

La plus importante des lois votées par les assemblées d'Autriche est celle qui concerne l'armée. Elle répartit la force militaire en troupes de ligne, landwehr et landsturm. Les troupes de ligne sont sous les ordres du ministère de la guerre de l'empire, et la landwehr sous ceux des deux ministères cisleithanien et hongrois. La landsturm est la levée en masse en cas de danger imminent pour la patrie.

Les lettres de Constantinople du 18 disent que le nouveau conseil d'Etat comprendra des notables chrétiens appartenant aux diverses provinces. Il aura, parmi ses attributions, à s'occuper d'une meilleure répartition des impôts et de toutes les questions tendant à améliorer l'administration.

Quelques nouvelles bandes venant de Serbie seraient entrées en Bulgarie mais elles auraient été repoussées par les troupes et la population musulmane.

La police turque vient de saisir, en plein Bosphore, un navire sous pavillon hellénique, nommé le *Panaya*, qui transportait dans la mer Noire un chargement de 500 barils de poudre. Ce chargement était destiné à être débarqué sur les côtes bulgares et distribué aux bandes qui se trouvent à proximité de la rive danubienne.

Dans le monde diplomatique, on est d'accord sur les conséquences heureuses du voyage du prince Napoléon à Berlin. Ce voyage a resserré, assure-t-on, les relations amicales entre la France et la Prusse.

Le czarévitch est arrivé hier, à Nice. Il vient assister à l'érection d'un monument funéraire en l'honneur de son frère. Il a été reçu par le baron de Budberg, qui avait quitté Paris l'avant-veille, par le préfet et autres notabilités.

On mande de New-York, que le président Johnson a mis son veto au bill qui interdit d'appeler légalement à la Cour suprême des arrêts des cours de circuit. Ce veto doit être efficace puisque le président conserve tout son pouvoir durant le cours du procès, tant qu'il n'y a pas condamnation. Mais la légalité sera-t-elle observée ?

Les nouvelles d'Abyssinie, vont jusqu'au 8 mars. Théodoros était, à cette date, sur les hauteurs de Talenta, un peu au nord de Magdala, décidé, dit-on, à combattre l'armée anglaise. On dit qu'il traite ses captifs avec la plus grande douceur. L'avant-garde du corps expéditionnaire était à Attala, à quelques kilomètres du lac Ashangi.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 26 mars.

Le félicien Deasy, qui, au mois de septembre dernier, avait été délivré de vive force à Manchester, a été arrêté à Salford, ce matin.

Washington, 25 mars.

Le président Johnson a mis son veto au bill qui interdit d'en appeler à la Cour suprême des arrêts des cours de circuit.

Constantinople, 25 mars, soir.

Une lettre de Candé, publiée par le journal la *Turquie*, dit que la pacification de la Crète fait de rapides progrès. Il y a de nombreuses soumissions spontanées.

Calcutta, 14 mars.

Sir Massey, secrétaire pour les finances, a soumis le budget au Conseil législatif. L'excédant est évalué pour l'année présente et 230,000 d'emprunt ni de nouveaux impôts. Les travaux publics seront activement poursuivis. Les autorisations préliminaires sont remplacées par des impôts sur les industries et les professions.

Vienne, 26 mars.

La Chambre des députés a adopté en deuxième lecture la loi sur le mariage, avec la modification demandée, par la Chambre des Seigneurs.

La Chambre a également adopté le projet autorisant le gouvernement à continuer de percevoir les impôts jusqu'à la fin de juin.

LES TITRES

DE LA

DYNASTIE NAPOLÉONNIENNE.

Vox populi vox Dei.

Nous avons eu la pensée de réunir dans une même publication les diverses manifestations de la volonté nationale qui, sous les deux Républiques et sous les deux Empires, ont fondé la dynastie Napoléonienne. Il nous a semblé que de ce rapprochement, curieux pour l'histoire, il pouvait sortir un grand enseignement politique

— Voilà qui est sans réplique.

L'agent de charge versa trois mille francs contre une valeur de quatre mille.

René reprit le chemin de son domicile. Le cocher l'attendait dans la cour avec le cheval depuis un quart d'heure. Un dialogue s'était établi entre lui et le concierge qui prétendait que M. Jean se trompait.

— Vous aurez été enduit, lui disait-il. Les journaux sont pleins de tours pareils. On vous donne une fausse adresse, et puis cric, crac, vous n'y voyez que du feu.

— Bah ! bah ! on ne vole pas comme ça un cheval. Et d'ailleurs, voici mon homme; est-ce bien votre locataire ?

— Oui, ma foi.

— Voilà vos quinze cents francs, dit René en tendant trois billets de banque au cocher.

Celui-ci entra chez le concierge et emprunta son encrier pour griffonner un reçu sur une feuille de papier qu'il tira de sa poche.

— Ce n'est pas tout, ajouta René à l'oreille de M. Jean. Mais d'abord puis-je compter sur votre discrétion ?

— Comment donc !

— Eh bien ! prenez ce louis pour votre peine et conduisez de ma part cet animal chez Laverdure, le marchand de chevaux des Champs-Élysées.

M. Jean empocha la pièce d'or que René lui glissait dans la main et, après lui avoir donné le coup de chapeau le plus respectueux, se mit en devoir de remplir sa mission.

— C'est loin d'ici l'écurie que monsieur a louée pour son cheval ? dit le concierge fort intrigué.

NAPOLÉON I^{er}

CONSULAT DÉCENNAL.

Décembre 1799.

Le 18 brumaire venait de sauver la France et la Révolution; les institutions consulaires avaient remplacé le Directoire; mais le nouveau gouvernement ne tenait ses pouvoirs que de la nécessité; pour se légitimer, il dut s'offrir à l'acceptation du peuple.

Les consuls provisoires présentèrent à la nation la Constitution du 22 frimaire an VII.

Il était dit dans le préambule :

« La Constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité et de la liberté.

« Les pouvoirs qu'elle institue sont forts et stables, tels qu'ils doivent être pour garantir les droits des citoyens et les intérêts de l'Etat.

« La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée; elle est finie. »

Un article de cette constitution proposait la nomination du général Bonaparte aux fonctions de premier consul pour dix ans.

Le pays fut consulté. Des registres destinés à recueillir le vœu national, demeurèrent ouverts pendant trois jours aux secrétaires de toutes les administrations, aux greffes de tous les tribunaux, entre les mains des agents communaux, des juges de paix et des notaires.

La proclamation des consuls, qui fait connaître le résultat du vote, contient un tableau comparatif montrant l'infériorité numérique des suffrages réunis par les constitutions antérieures. Ainsi, la constitution de 1791 n'avait pas été soumise à la sanction populaire, celle de 1793 n'avait été adoptée que par 1,801,918 voix contre 44,600, et celle de l'an III n'en avait obtenu que 4,057,390 contre 49,977. Le recensement de l'an VIII donnait :

Voteants.	Acceptants.	Refusants
3,912,569	3,914,007	4,562

Le nombre des refusants, dit le rapport du ministre de l'intérieur aux consuls, est trente fois plus faible que les rejets de la constitution de l'an III.

A la majorité de près de quatre millions de suffrages, le général Bonaparte était nommé pour dix ans premier consul.

CONSULAT A VIE.

1802.

On sait combien furent réparatrices et fécondes les premières années du consulat.

« Depuis quelque temps, dit M. Thiers, on se demandait si on ne donnerait pas un grand témoignage de gratitude nationale à l'homme qui, en deux années et demi, avait tiré la France du chaos et l'avait réconciliée avec l'Europe, avec elle-même et déjà presque complètement organisée. Ce sentiment de reconnaissance était universel et mérité... Sauf un petit nombre de royalistes et de jacobins, personne n'aurait compris, personne n'aurait voulu que le pouvoir passât dans d'autres mains que celles du général Bonaparte. On regardait la continuation indéfinie de son autorité comme la chose la plus simple et la plus inévitable... En faisant le bien, il avait obéi à son génie; en le faisant, il en avait espéré le

— Je n'ai pas loué d'écurie. C'est à l'abattoir qu'on le mène, mon cher monsieur Chalumeau, si vous n'avez pas de préjugés à l'endroit du cheval, je me ferai un plaisir de vous offrir un filet de ce noble animal, comme dit M. de Buffon.

— Cannibale ! murmura M. Chalumeau en jetant sur son locataire un regard indigné.

Quelques instants après arriva M. Laverdure.

— Vous pouvez vous vanter, dit-il à René, d'être tombé sur une fièvre rosse. Je ne peux vous en donner que 300 fr. et peut-être serai-je en perte.

— Allons, c'est toujours cela, se dit René.

Rentré à l'hôtel d'Andymion, le cocher à qui son secret pesait, le partagea avec le valet de chambre qui, à son tour, ne pouvant se taire, prit son courage à deux mains pour en faire part au comte, en lui présentant sur un plat d'argent les 1,500 fr. que M. Jean l'avait chargé de lui remettre.

V.

René commençait, sinon à désespérer, du moins à douter beaucoup du résultat de son entreprise.

— Quel expédient employer maintenant ? se dit-il. Tâchons d'en trouver un qui soit moins dispendieux que celui dont je viens de me servir. Voilà une journée qui me coûte bel et bien 2,200 fr... Et de cette folie il ne me reste que ce méchant chiffon de papier.

Il roulait entre ses doigts le reçu de M. Jean libellé selon les règles grammaticales posées par le maréchal de Richelieu.

Il était sur le point de jeter cet autographe au pa-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 28 mars 1868.

L'HOTEL D'ANDYMION.

IV

Suite.

Il poursuivait son chemin rue de Varennes, lorsqu'il entendit crier derrière lui :

— Monsieur ! monsieur !

Il se retourna; c'était M. Jean qui l'appelait.

— Que désirez-vous ? lui demanda-t-il.

— Où faut-il mener le cheval de monsieur ? répondit le cocher.

— Voilà mon adresse, répliqua René en tendant une carte sur laquelle il avait crayonné le nom de sa rue et son numéro. Ne venez pas avant deux heures.

Cela fait, il monte dans une remise qui passait, et se fit conduire chez un marchand de chevaux des Champs-Élysées.

— On va lui dit-il, vous amener un cheval dont je veux me défaire. Je m'en rapporte à vous pour le prix.

La reproduction est interdite.

prix. Il n'y avait là rien de coupable, d'autant plus que, dans sa conviction et dans sa vérité, pour achever ce bien il fallait longtemps encore un chef tout-puissant. Le moment où tant d'actes mémorables venaient de se succéder coup sur coup était celui que le Premier Consul avait désigné et que le public était prêt à accepter pour une grande manifestation. Dans un pays qui ne pouvait pas se passer d'une autorité forte et créatrice, il était légitime de prétendre au pouvoir suprême, quand on était le plus grand homme de son siècle et l'un des plus grands hommes de l'humanité. Washington, au milieu d'une société démocratique, exclusivement commerciale et pour longtemps pacifique, Washington avait eu raison de montrer peu d'ambition. Dans une société républicaine par accident, monarchique par nature, entourée d'ennemis, dès lors militaire, ne pouvant se gouverner et se défendre sans unité d'action, le général Bonaparte avait raison d'aspirer au pouvoir suprême, n'importe sous quel titre.

Ce fut le Tribunal qui, le 6 mai 1802, à l'occasion de la présentation du traité d'Amiens, émit le vœu qu'il fut accordé au premier Consul un gage éclatant de la reconnaissance nationale.

Le lendemain le Sénat reçut le vœu du Tribunal et proposa de prolonger d'une nouvelle période de dix ans les pouvoirs déjà décennaux du général Bonaparte. Le jour suivant le Premier Consul adressa au Sénat, qui lui avait envoyé un message, une réponse où, déclinant l'offre de cette assemblée, il exprima la volonté de tenir son autorité de la nation. « Le suffrage du peuple, disait-il, m'a investi de la suprême magistrature. Je ne me croirais pas assuré de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait n'était pas sanctionné par son suffrage. » La même pensée sur laquelle il insistait, se trouve dans ses allocutions au Corps législatif et au Tribunal.

Le 10 mai, un arrêté consulaire, préparé par le par le Conseil d'Etat, fut publié au *Moniteur*; il était ainsi conçu :

« Les consuls de la République, « Considérant que la résolution du Premier Consul est un hommage rendu à la souveraineté du peuple; que le peuple, consulté sur ses plus chers intérêts, ne doit connaître d'autre limite que ses intérêts mêmes, « Arrêtent, etc., etc.

« Le peuple français sera consulté sur cette question : « NAPOLÉON BONAPARTE SERA-T-IL CONSUL A VIE ? » Le même mode de votation qu'en l'an VIII fut adopté.

La population, dit encore l'éminent historien du Consulat et de l'Empire, se présentait avec empressement aux mairies, aux greffes des tribunaux, chez les notaires pour donner une réponse affirmative à la question posée par le Conseil d'Etat. On évaluait entre 3 et 4 millions le nombre des votes qui étaient ou allaient être donnés. C'est peu en apparence sur une population de trente-six millions d'âmes; c'est beaucoup, c'est plus qu'on ne demande et qu'on n'obtient dans la plupart des constitutions connues, où trois, quatre, cinq cent mille suffrages au plus expriment les volontés nationales. En effet, sur trente-six millions d'individus, il y en a la moitié à écarter comme appartenant à un sexe qui n'a pas de droits.

Sur les dix-huit millions restants, il y a les vieillards, les enfants, qui réduisent à douze millions au plus la population mâle et valide d'un pays. C'est donc un nombre extraordinaire, si on songe aux hommes travaillant de leurs mains, la plupart illettrés, sachant à peine sous quel gouvernement ils vivent, c'est un nombre extraordinaire que celui de quatre millions d'habitants sur douze amenés à se former une opinion, et surtout à l'exprimer.

« Il y avait, toutefois, quelques dissidents républicains ou royalistes qui venaient exprimer leur vœu négatif, et qui, par leur présence, attestaient la liberté de tout le monde. Mais c'était une minorité imperceptible... Jamais gouvernement n'a obtenu un tel assentiment et ne la mérité au même degré. »

Une commission du Sénat fut chargée de vérifier les registres des votes, et le 3 août 1802 le Sénat tout entier apporta aux Tuileries le sénatus-consulte qui proclamait la volonté du peuple. Le premier Consul répondit en ces termes :

« La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée; j'obéis à sa volonté.

« Par mes efforts, par votre concours, citoyens sénateurs, par le concours de toutes les autorités, par la confiance et la volonté de cet immense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront

nier, lorsqu'il remarqua qu'il était imprimé au verso. Et voici ce qu'il lut :

« M. « Un sermon de charité sera prêché vendredi prochain, à une heure, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, par le révérend père Timothée, de la Compagnie de Jésus, au profit de l'association de la Propagation de la foi dans les îles Sandwich.

« La bénédiction sera donnée par Mgr Saturnin, évêque in partibus.

« La quête sera faite par les dames patronesses.

« P. S. Dans le cas où il vous serait impossible d'assister à cette matinée chrétienne, vous êtes prié d'aller déposer votre offrande chez l'une des dames de l'œuvre.

« Venaient ensuite les noms de ces dernières en tête desquelles figuraient, comme une des vice-présidentes, M^{me} la comtesse d'Andymion.

« Vive Dieu ! s'écria René, je suis sauvé ! voilà un prétexte à la faveur duquel je puis me présenter chez M^{me} d'Andymion. Et le bal est un chapitre facile à entamer avec une femme... Faisons une toilette de circonstance et partons.

« Il s'habilla tout de noir, et, ayant fait venir une voiture, cria triomphalement à l'automédon :

« Hôtel d'Andymion, 85, rue de Varennes.

« Cette fois il n'hésita plus à franchir la porte et demanda au suisse d'un ton assuré :

« M^{me} la comtesse est-elle chez elle ?

« Oui, monsieur, mais M^{me} la comtesse ne reçoit pas.

« C'est pour une quête.

« Alors, c'est différent, répliqua le suisse.

à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir. Le meilleur des peuples sera le plus heureux, comme il est le plus digne de l'être, et sa félicité contribuera à celle de l'Europe entière.

« Content alors d'avoir été appelé, par l'ordre de celui de qui tout émane, à ramener sur la terre l'ordre, la justice, l'égalité, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret et sans inquiétude sur l'opinion des générations futures. »

Nous donnons le relevé exact des suffrages qui furent recueillis à cette époque :

Votants	Acceptants	Refusants
3,577,259	3,568,185	9,074

A la majorité de plus de trois millions et demi de suffrages, le Premier Consul était nommé consul à vie.

(La suite au prochain numéro).

Revue des Journaux

FRANCE.

Après avoir fait observer, à l'occasion du crédit de deux millions voté par le Corps législatif, pour venir en aide aux populations indigènes de l'Algérie, que ce n'était évidemment pas le moment de soulever des questions politiques, la *France* ajoute, sous la signature de M. Pradier-Fodéré :

« A coup sûr, dans les malheurs actuels de l'Algérie, il est impossible de rejeter la responsabilité sur le système de gouvernement. L'épidémie qui a fait périr l'année dernière près de cent mille arabes, la famine qui tue par milliers les habitants des tribus, la sécheresse qui depuis deux ans frappe de stérilité les territoires indigènes, les sauterelles qui ont dévoré le produit des champs, tous ces fléaux sont dans les mains de Dieu, non pas dans les mains des hommes.

« Laissons passer d'abord la charité, et quand son œuvre de réparation sera accomplie, nous examinerons ce que l'on a fait, ce que l'on doit faire pour assurer le bien-être et la prospérité de cette Algérie, qui peut devenir un jour une seconde France au-delà des mers. »

PATRIE.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature de M. Louis Outrebon :

« Dans le crédit de 2 millions, voté par la Chambre, nous voyons bien le pain donné aux indigènes nécessaire jusqu'à la moisson prochaine; mais nous nous demandons quelles ressources pourront être appliquées à l'éducation nous a fait les tuteurs. Il y a là, ce nous semble, une lacune qui, nous l'espérons, sera comblée, pendant la discussion du budget. Nous ne nous laisserons pas de répéter ce que nous avons dit dans un précédent article : Ces enfants doivent être les missionnaires de notre civilisation, de nos procédés de culture et d'industrie, et notre intérêt politique nous ordonnerait de veiller à leur éducation, si la charité ne nous en faisait déjà un devoir. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* s'attache à prémunir l'opinion publique contre les entraînements de certains journaux qui, sous le prétexte que les Daimios représentent la féodalité, et que le Taïcouon est la personnification du progrès moderne prêchent l'intervention en sa faveur :

« Que les Japonais, ajoutent les *Débats* sous la signature de M. P. David, aient trouvé

Et il sonna la cloche d'appel.

Un valet en grande livrée noire parut bientôt, et s'étant enquis de ce dont il s'agissait :

« Si monsieur veut me donner sa carte et me suivre, dit-il, je vais prévenir M^{me} la comtesse.

René fut introduit dans un salon du rez-de-chaussée. C'était une pièce vaste et élevée de plafond, d'un aspect grandiose mais glaciale. Les meubles étaient recouverts de leurs housses. Le lustre était emprisonné dans un fourreau de mousseline et la garniture de la cheminée disparaissait sous une enveloppe de gaze.

« C'est sans doute ici que l'on dansera samedi, pensa René en soupirant.

Il s'assit dans un fauteuil comme pour prendre possession de la place, et, fermant les yeux, fit mouvoir autour de lui les personnages de l'ancien régime qu'il désirait tant coudoyer.

Le valet, qui l'avait laissé seul, ne tarda pas à le déranger dans sa rêverie.

« Madame la comtesse, lui dit-il, attend monsieur le chevalier.

René se leva vivement et sentit son cœur battre avec violence en montant l'escalier à rampe de fer forgé qui conduisait au premier étage.

Après avoir traversé une antichambre, le domestique ouvrit la porte et annonça :

« Monsieur le chevalier d'Erveux.

René pénétra dans une petite pièce qui ressemblait plutôt à un oratoire qu'à un boudoir.

Il y faisait à peine jour : de grands rideaux sombres masquaient les fenêtres. Sur les murs tapissés d'un papier vert mat et uni, se détachaient trois ta-

bleaux représentant des sujets religieux. Les sièges avaient la forme de prie-Dieu. La cheminée avait un faux air d'autel avec ses flambeaux en argent massif. Un christ également en argent remplaçait la pendule. On respirait comme un parfum d'encens.

MONDE.

Le *Monde* croit, à propos de la loi sur les réunions publiques, devoir développer ses théories sur certaines questions chères à ses intérêts :

« Où en est la liberté individuelle ? se demande M. Coquille... L'homme avant de mourir, n'a pas le droit de disposer de sa succession. Pendant sa vie, il n'a pas le droit de vivre à sa guise. Un des produits les plus légitimes de la liberté individuelle, c'est le droit de s'associer, de former des corporations. La corporation, l'association abrite la faiblesse, groupe les impuissances éparpillées et les constitue en force sociale digne de respect et capable de se défendre. Ce droit d'association ou de corporation est nié par nos démocrates avec une obstination inouïe. Ils nient le droit de corporation, parce qu'à la corporation est attachée la propriété perpétuelle, combattue par les légistes sous la dénomination grotesque de biens de main morte. »

Pour extrait A. Layou.

Nouvelles du jour

Le maréchal Mac-Mahon compte repartir incessamment pour l'Algérie.

Le tribunal de Bordeaux, dans son audience du 23 mars, a jugé plusieurs des individus qui ont participé aux troubles dont cette ville a été le théâtre. Sur 9 prévenus, 4 seulement n'avaient pas d'antécédents judiciaires, les 5 autres avaient été condamnés de 4 mois à 2 ans de prison pour vols, mendicité et vagabondage. Nous donnerons plus loin le résultat de cette affaire.

On mande de Châlons que l'Empereur compte se rendre au camp à la fin de mai. S. M. aura pour but des manœuvres ; la seconde en août.

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le mardi de Pâques que le prince Impérial fera sa première communion dans l'église St-Germain l'Auxerrois. On a déjà réglé le cérémonial qui sera suivi en cette circonstance. Les jeunes camarades du prince s'approcheront en même temps que lui de la sainte table. Le pape enverra à son filleul le brassard et le chapelet; M^{me} la comtesse Montijo, grand'mère de l'enfant, le livre d'heures; l'Impératrice offrira le cerge de consécration. Un certain nombre de communians, dans toutes les paroisses de Paris, recevront, à l'intention du prince, des trousseaux pour la fête eucharistique.

Dans le monde de la Bourse, on assure que M. Schneider a donné sa démission de président du conseil d'administration de la société générale. Il serait remplacé par M. Denière.

On dit au palais Bourbon que la demande

bleaux représentant des sujets religieux. Les sièges avaient la forme de prie-Dieu. La cheminée avait un faux air d'autel avec ses flambeaux en argent massif. Un christ également en argent remplaçait la pendule. On respirait comme un parfum d'encens.

La comtesse était assise à côté d'un guéridon chargé de livres de prières.

L'obscurité l'empêcha de reconnaître René que, du reste, elle n'avait fait qu'entrevoir.

Celui-ci s'inclina respectueusement, et M^{me} d'Andymion l'invita du geste à s'asseoir dans un fauteuil qui faisait face au sien.

« Madame, dit-il en s'inclinant de nouveau, veuillez me pardonner la liberté que j'ai prise de paraître devant vous sans avoir eu l'honneur de vous être présenté. La charité est mon excuse. J'ai appris que vous étiez dame patronesse de l'association pour la propagation de la foi dans les îles Sandwich, et craignant de ne pouvoir assister vendredi au sermon du révérend père Asmodée... »

« Timothée, monsieur.

« Timothée, reprit René après s'être mordu les lèvres jusqu'au sang : je suis venu, madame, continuer-t-il, déposer ma modeste offrande entre vos mains. J'aurais voulu pouvoir donner d'avantage, ajouta-t-il en tendant un billet de cent francs à la comtesse, mais d'autres œuvres pies réclament non moins impérieusement mon humble concours... »

« Aucune œuvre pie, monsieur, n'a l'importance de la nôtre, dit M^{me} d'Andymion avec une animation fébrile. Nulle part le fléau des missions protestantes ne sévit avec plus d'intensité que dans cet archipel. Il a établi son foyer dans la ville principale Karaka-

d'interpellation de MM. Pouyer, Quartier et autres députés à propos du traité de commerce déjà réuni 70 adhérents. Elle sera déposée, ajoute-t-on, vendredi ou samedi ; mais la discussion, s'il y a lieu, ne viendra qu'après les vacances de Pâques.

« Demain, jeudi, aura lieu aux Tuileries, le dernier grand dîner de la saison. Parmi les invités du concert de lundi, se trouvaient les préfets de l'Isère, du Gard et de la Haute-Garonne. On dément, dans les sphères officielles le bruit du changement de M. le baron Dalimbert.

« Il va paraître une édition populaire de la brochure *les Titres de la dynastie napoléonienne*.

« L'Académie française a fixé au 14 mai l'élection des successeurs de MM. Ponsard et Flourens.

« Le projet de loi relatif aux invalides du travail sera déposé cette semaine au Corps législatif.

« Le Czarewitch est arrivé à Marseille à midi ; S. A. est partie pour Nice immédiatement. M. de Lesseps est arrivé d'Egypte, après une traversée périlleuse. La mer continue d'être très-mauvaise. Le consul général d'Angleterre a visité les travaux de l'isthme de Suez et en a loué l'exécution.

« On apprend, par le *City of New-York*, arrivé aujourd'hui à Queenstown, avec des avis de New-York du 14 mars, que le procès intenté à M. Jefferson Davis est ajourné au 12 avril.

M. Johnson a nommé le secrétaire Browning attorney-général pro tempore.

Pour extrait : A. Layou.

Bulletin Viticole

Correspondances des Départements.

Montcuq (Lot). — On peut avoir les premières qualités à 70 et 80 fr. les 228 litres nus. puis en trouver à tous les prix jusqu'à 30 fr.

Bonnemie-Saint-Pierre (île d'Oléron), 23 mars. — Généralement la taille de la vigne est finie par un beau temps. La première façon de labour se donne à force et déjà la plus grande partie des terres blanches et sablonneuses est labourée.

Cognac, 24 mars. — Encore une quinte de gelée et l'on saura à quoi s'en tenir à l'égard de la vigne que beaucoup de propriétaires des divers crus représentent comme ayant été notablement endommagée par la neige et le froid excessif de cet hiver.

Les principales maisons de notre pays, sans annoncer ouvertement qu'elles achètent, se procurent néanmoins peu à peu, par l'entremise de leurs agents, des lots très respectables d'eaux-de-vie rassises et nouvelles.

La Rouquette (Dordogne), 23 mars. — On s'occupe à bêcher la terre ; tous les travaux se font très bien.

Rien de bien important à signaler depuis mon dernier bulletin ; les affaires sont toujours très calmes.

Lons-le-Saunier (Jura), 24 mars. — Il se fait, depuis quelque temps, de nombreuses expéditions en vins de 1866 à des prix peu élevés ; les vins de 1867 sont moins demandés en ce moment.

Montpellier (Hérault), 23 mars. — La hausse des trois-six s'explique par l'élevation

koua, d'où il s'étend jusqu'à la hutte la plus reculée. Si les fidèles ne s'empressent de nous aider à combattre activement ces complices du démon, les pauvres indigènes seront dans peu de temps à jamais pervers... Je regrette, monsieur, que vous ne puissiez entendre le révérend père Timothée ; il vous aurait entièrement gagné à notre sainte cause par son éloquence saisissante...

« Qu'il m'a été donné d'apprécier déjà plusieurs fois, interrompit René, qui voulait avoir la mine d'un pilier d'église.

« Mais le révérend n'a pas encore prêché à Paris, riposta la comtesse en ouvrant de grands yeux.

« Sans doute, mais il a prêché à l'étranger.

« En chine, en Calédonie, puis aux îles Sandwich.

« Vous êtes sûre, madame, que le révérend ne s'est pas encore fait entendre en Europe ?

« Il a quitté le couvent de Valladolid, où il fit profession, pour aller porter au loin la bonne parole...

« Je ne me trompais pas. C'est à la chapelle de ce couvent que je l'ai entendu...

« Vous deviez être bien jeune alors, car il est resté huit ans en Chine, trois ans en Calédonie et un an aux îles Sandwich.

« En effet, madame, je sortais du collège.

« De quel collège, monsieur ?

« Stanislas.

« Ah ! très-bien.

« Mon père m'avait confié aux soins d'un digne abbé, qui était chargé de me montrer les monuments religieux de l'Espagne...

EMILE COLOMBEY.

(La suite au prochain numéro).

du prix des alcools d'industrie, conséquence du ralentissement dans la production et la pénurie des produits du midi.

Quant à nos vins, les plus recherchés en ce moment par le commerce du Nord et l'Angleterre, sont les Saint-Georges, qui sont, cette année d'une qualité remarquable, et leur prix, 22 fr. l'hectolitre n'a rien d'exorbitant.

Narbonne (Aude), 23 mars. — Nous arrivons insensiblement à un épuisement presque complet de nos existences en vin à la campagne.

La sécheresse persiste et prend des proportions alarmantes pour la récolte future. Il nous semble impossible, en l'état de toutes choses, que nous puissions traverser la période des gelées sans subir un désastre de cette nature.

Quel effet nos cours pourraient-ils en éprouver ? Il n'est pas facile de le prévoir. Toutefois, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'ils ne sauraient en être impressionnés dans le sens d'une baisse quelconque ; les besoins sont trop grands et les existences du Midi trop réduites pour qu'il en soit autrement.

Pézénas (Hérault), 23 mars. — Nous aurions à signaler aujourd'hui bien des opérations en vins, car la demande est empressée et les besoins se révèlent impérieux ; mais la manifestation de ces besoins elle-même et la rareté du liquide accroissent les prétentions du producteur, de telle sorte que les ordres les plus pressants sont les seuls qui soient remplis.

Une particularité nouvelle vient encore à l'appui de ces prétentions : nous voulons parler du fâcheux état d'un assez grand nombre de ceps que la taille avait révélés déjà comme assez peu satisfaisants et que depuis on a retrouvés entièrement secs et hors d'état de fournir désormais autre chose que du bois venant du pied. C'est surtout dans les plaines qu'on signale ce fâcheux état de choses, ce qui démontre surabondamment que ce n'est point à la sécheresse mais bien aux rigueurs insolites de l'hiver qu'il faut en demander compte.

On comprend, quelle qu'en soit l'origine, que le détenteur, justement effrayé pour l'avenir, se tienne à des prix élevés et que chaque vente accomplie accroisse sa résistance.

Tours (Indre-et-Loire), 23 mars. — Une petite reprise s'est fait sentir sur les vins du Cher, et, selon qualité, des ventes ont été faites, depuis les soutirages de Mars, de 75 à 90 fr. ; les propriétaires, et les meilleures qualités veulent obtenir de 100 à 110 fr. La récolte a été si minime, que, n'importe le prix, c'est une mauvaise année pour le propriétaire.

Le soutirage de Mars a enlevé une grande partie du vert qui existait ; les vins de 1867 sont bien supérieurs à 1866. Au surplus, l'époque de vente est arrivée, car, vous le savez, les vins du Cher ont la propriété de rafraîchir les vins du Midi et facilitent tous les coupages qui se font à Paris et aux environs, et, par ce motif, quelques grosses affaires enlèveraient facilement les meilleurs crus. Nos vins blancs s'écoulaient plus difficilement.

(Moniteur Viticole.)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
29	Diman.	La Passion,	
30	Lundi, s.	Quirin,	Soturac
31	Mardi, s.	Valérie,	Luzech
1	Mercredi, s.	Hugues.	Cahors, Lentilhac, Puy-l'Évêque, Rouquayroux, Vayrac.

P. Q. le 1, à 6 h. 25 du soir.
 P. L. le 8, à 9 h. 45 du matin.
 D. Q. le 15, à 9 h. 26 du matin.
 N. L. le 23, à 2 h. 30 du soir.

Par arrêté préfectoral du 25 mars 1868, M. Deltheil (Pierre), conseiller municipal, a été nommé adjoint au maire de la commune de Lamothe-Fénélon, en remplacement de M. Maladen, décédé.

Une circulaire du ministre de la guerre vient d'inviter les préfets et généraux commandant dans les départements à porter à la connaissance du public que les engagements volontaires n'ont pas été abrogés par la loi du 1^{er} février 1868, et qu'ils continueront à être reçus dès l'âge de dix-sept ans.

S. Exc. M. le Ministre de la Guerre vient d'adresser à MM. les Préfets une circulaire par laquelle il les invite à prendre les dispositions nécessaires pour que la publication des tableaux de recensement prescrits par la loi ait lieu les dimanches 29 mars et 5 avril 1868.

Mgr Louis Bel, né à Castelfranc, Lot, membre de la Congrégation des prêtres de la mis-

sion de St-Lazare, évêque d'Agathopolis, ycaire apostolique de l'Abyssinie, chanoine d'honneur du chapitre de la Cathédrale de Cahors, est décédé, le 1^{er} mars courant, à Alexandrie, où une grave maladie l'avait forcé d'interrompre un voyage en France, que les besoins de son vicariat apostolique avaient rendu nécessaire. Mgr de Cahors vient d'ordonner un service funèbre qui sera célébré dans l'église Cathédrale, en son honneur et pour le repos de son âme, à 9 heures du matin, mercredi 1^{er} avril. Mgr assistera à l'office et fera l'absoute.

Une dépêche du général commandant la subdivision militaire, informe MM. les Préfets que les militaires de la classe de 1863 qui se trouvent dans leurs foyers, ainsi que les engagés ou rengagés avec prime, qui sont libérables dans le courant de l'année 1868, seront maintenus en congé.

Un décret du 23 mars déclare qu'à partir du 28 de ce mois jusqu'au 30 septembre prochain les chargements de grains et farines, de riz, de pommes de terre ou de légumes secs circulant par bateaux français et étrangers sur les rivières ou canaux appartenant à l'état seront affranchis de tout droit de navigation intérieure perçue au profit du Trésor.

Quelle que soit la date de leur arrivée à destination, les bateaux français ou étrangers ainsi chargés jouiront de l'exemption de droits, pourvu qu'ils aient quitté leur point de départ antérieurement au 30 septembre 1868.

On nous écrit de Souillac :
Le scrutin ouvert le samedi 21 et dimanche 22 mars dans le canton de Souillac, pour l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement, a donné les résultats suivants :
M. le Baron Dufour, maire de Lanzaç 1,351
M. Gardareins, président du tribunal de commerce 1,343
Voix perdues, bulletins blancs ou votes annulés. 11

Le Bureau central de Souillac ayant décidé qu'il n'y avait pas de candidat élu, une protestation sur cette décision a été envoyée par M. le baron Dufour à M. le Préfet du Lot, pour être transmise au Conseil de Préfecture.

Au terme des règlements, les électeurs du canton de Souillac auront de nouveau à se prononcer les samedi 28 et dimanche 29 mars. D'après les renseignements qui nous parviennent de tous les points du canton, il y a lieu d'espérer que ces électeurs conserveront leur sympathie au candidat qui a réuni le plus grand nombre de suffrages au premier tour de scrutin.

Recevez, etc.
Un de nos abonnés.

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS.

Un décret impérial portant règlement pour les écoles d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, d'Angers et d'Aix, dispose que les anciens règlements seront modifiés comme il suit, en ce qui concerne le mode et les conditions d'admission des élèves dans ces établissements :
« L'admission dans les écoles d'art et métiers ne peut avoir lieu que par voie de concours et conformément aux règles ci-après exprimées.
» Nul ne peut être admis en concours s'il n'est Français et s'il n'a préalablement justifié qu'il avait plus de quatorze ans et moins de seize ans au 1^{er} janvier de l'année dans laquelle le concours a lieu.
» Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.
» Les demandes d'admission au concours doivent être adressées par écrit au préfet du département du domicile de la famille, au plus tard le 30 avril. »

La Compagnie des chemins de fer du Midi a adressé, la semaine dernière, à l'homologation de M. le Ministre des travaux publics, un tarif qui réduit le péage sur le canal du Midi et sur le Canal latéral à la Garonne pour les blés, farines de froment et de seigle, riz, sarasins et seigles, pendant la période de cherté stipulée pour les réductions consenties sur les chemins de fer par les six grands réseaux.

Ce nouveau tarif pour le péage sur le Canal du Midi sera de 4 et de 3 centimes au lieu de 5 ;
Et sur le Canal latéral, de 3 et de 2 centimes au lieu de 4 et 3 centimes actuellement perçus.

THÉÂTRE DE CAHORS.
Dimanche 29 mars 1868. — *Les Chevaliers du brouillard. — les Contributions indirectes, ou la venus aux carottes.*

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS
Compositions. — 10^e Série.
Mathématiques élémentaires. — Physique. — 1. La garde, 2. Cayla.

Philosophie. — Histoire contemporaine. — 1. Lacarrière, 2. Lurguie.
Mathématiques préparatoires. — Histoire. — 1. Rodolphe, 2. de Pélalet.
Rhétorique. — Discours latin. — 1. Larroumet, 2. Sabrié.
Seconde. — Histoire. — 1. Daynard, 2. Dulac.
Troisième. — Instruction religieuse. — 1. Lamoure, 2. Alazard.
Quatrième. — Instruction religieuse. — 1. Dugès, 2. Deloncle.
Cinquième. Histoire et géographie. — 1. Boulzquet, 2. Mayzen.
Sixième. — Histoire et géographie. — 1. Largeteau, 2. Barancy.
Septième. — Instruction religieuse. — 1. Bel, 2. Delmas.
Huitième. — Instruction religieuse. — 1. Daynard, 2. Guéit.
Classe préparatoire, première division. — Instruction religieuse. — 1. Combarieu, 2. Cantarel.
Deuxième division. — Instruction religieuse. — 1. Tardieu, 2. Castagné.
Troisième division. — Instruction religieuse. — 1. Verdy, 2. Lafon.
Enseignement spécial, deuxième année. — Histoire naturelle. — 1. Calvet, 2. Vilas.
Première année. — Instruction religieuse. — 1. Mandelli, 2. Lafon.
Année préparatoire. — Histoire naturelle. — 1. Richard, 2. Liarsou.
Cahors, le 27 mars 1868.
Le Proviseur, RICHAUD.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.
Audience du 20 mars 1868.

- 3 Charretiers, condamnés à 6 fr. d'amende, pour défaut d'éclairage à leur charrette.
- 1 Charretier, à 6 fr. pour plaque illisible.
- 8 Jeunes gens, à 14 fr. pour bruit et tapage nocturne.
- 2 Reveadeuses, à 2 fr. pour achat de denrées, hors la place du marché.
- 1 Aubergiste, à 2 fr. pour fermeture tardive de son Cabaret.
- 2 habitant, à 1 fr. pour embarras de la voie publique.
- 2 Femmes, à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
- 1 Propriétaire, à 1 fr. pour divagation d'un chien non muselé.
- 1 Habitant, à 1 fr. pour réparations à sa maison sans autorisation.
- 1 Propriétaire, à 2 fr. pour avoir fait une mare d'eau, dans un chemin public.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.
- Mars.
- 24 — Bris (Paul-Victor), faubourg Cabessut.
 - 26 — Viala (André-Joseph), rue Impériale.
 - 27 — Dennons, (Auguste-Charles), boulevard Nord.
 - 27 — Fournié (Marceline), à Merle.
- Mariages.
- 25 — Magot (Lazare), tonnelier, et Baras (Marie), aubergiste.
 - 26 — Bergé (Simon), militaire en retraite, et Delsol (Marie-Anne).
 - 27 — Linas (Miquel), cultivateur, et Martori (Jeanne).
- Décès.
- 25 — Bort (Antoine), cantonnier, 63 ans, rue du Coin-de-Lastié.
 - 25 — Brunet (Louise), 75 ans, rue Henri IV.
 - 26 — Guistiniani (Jean-Marc), cordonnier, 46 ans, rue St-Laurent.
 - 26 — Boisse (Pierre), cultivateur, 54 ans, rue du Portail-au-Vent.
 - 26 — Barancy (Jeanne), 82 ans, place St-Laurent.
 - 27 — Monbru (Jacques), propriétaire, 70 ans, rue du Château.
 - 27 — Calvet (Pierre), propriétaire, 60 ans, faubourg Labarre.
 - 27 — Ramondy (Edmond-Jean), 2 mois, hospice
 - 27 — Alairac (Marie), 75 ans, rue Mascoutou.
 - 27 — Delfour (Louise), domestique, 70 ans, rue St-André.
- Pour la chronique locale A. Laytou.

Société Générale Algérienne.

Les souscriptions aux obligations algériennes de 500 fr. 5 0/0, émises au pair par la Société algérienne et garanties par les annuités de l'Etat, sont reçues :

A Paris : à la Société générale algérienne, 13, rue Neuve-des-Capucines ; au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucine, 19, et à la Société générale, rue de Provence, 68.

Dans les départements : aux recettes des finances, chez tous les correspondants du Crédit foncier et dans les agences de la Société générale.

Chronique Judiciaire

Troubles de Bordeaux. — Police correctionnelle.
Le tribunal correctionnel avait à juger, hier, une première série des individus arrêtés dans les troubles de samedi. Les débats ont donné aux faits accomplis leur physionomie réelle : il en est résulté que l'organisation de la garde mobile n'a été qu'un prétexte avidement saisi par le parti du désordre pour agiter les masses et essayer de les constituer en état de rébellion contre l'autorité.
Le but poursuivi a malheureusement été atteint dans une certaine mesure : des agents ont été frappés, des symboles et des cris séditieux se sont produits, et les émeutiers ont refusé de se retirer devant les sommations adressées à la foule.
Toutefois nous sommes heureux de constater qu'à part quelques jeunes gens, dont le repentir à l'audience a prouvé qu'ils n'avaient été qu'égarés, le personnel assis sur les bancs ne se composait que de repris de justice étrangers à la garde mobile, la plu-

part se trouvant en état de récidive légale, tous en état de vagabondage.

M. Fortier-Maire, substitut de M. le Procureur impérial, occupe le siège du ministère public.

Morlane 24 ans, sans profession. — Cet accusé est prévenu d'avoir fait partie de la bande qui, vendredi, rue de la Trésorerie, non seulement résista aux conseils paternels et aux injonctions de M. Sorling, mais encore se livra contre ce magistrat à de sévices graves. Morlane n'a pas de profession fixe ; il ne travaille pas régulièrement et est dans un état continu de quasi-vagabondage. De l'instruction, il résulte qu'il n'a pris part qu'à l'attroupement séditieux que nous venons de citer et qu'il est étranger aux voies de fait contre M. Sorling. Le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, a condamné Morlane à un mois de prison.

Garrie, âgé de 36 ans, ancien garçon limonadier. — Cet accusé se trouvait au milieu de la bande qui, samedi, à une heure et demie, envahit la place Tourny. Un sergent-major, nommé récemment brigadier de gendarmerie à Macau, s'aperçut que Garrie était une des chevilles ouvrières de l'émeute, et le saisit au collet. Garrie se prit à crier : A l'assassin ! dans l'intention d'exalter l'imagination de ceux qui l'entouraient. Mais, malgré une résistance opiniâtre, le sergent-major se rendit maître de sa personne. Les antécédents de cet énergumène sont déplorables ; voici ses états de service :

Première condamnation, à huit mois de prison pour vol ;
Deuxième condamnation, à deux mois de prison pour mendicité ;
Troisième condamnation, à un an et un jour pour vol.

Sorti depuis vingt jours seulement de la prison centrale de Limoges, il habite à La Bastide, dans un hôtel garni qui rappelle les plus infects taudis des bas quartiers de Londres. Ces données n'étant pas de nature à lui attirer l'indulgence du tribunal qui, admettant les faits d'attroupement, cris séditieux et résistance violente retenus contre Garrie par l'accusation, et l'état de récidive où il se trouvait, l'a condamné à quinze mois de prison et cinq ans de surveillance.

Rousseau (Henri), 22 à 25 ans. — Rousseau est ouvrier serrurier : il habite Bordeaux depuis huit mois seulement. C'est lui qui a arboré le drapeau rouge. Nos lecteurs vont voir que les insignes de 93 étaient bien à leur place. Rousseau a déjà subi une condamnation, en cour d'assises, à deux ans de prison pour vol. Depuis son arrivée à Bordeaux, délaissant le métier qui lui eût permis de vivre honnêtement, il a demandé son existence au jeu.

A cette profession de joueur, il en joignait une autre plus vile encore : celle de proxénète ; on l'a qualifiée plus crûment à l'audience, mais nous n'osons écrire le mot. C'est un de ces hommes créés pour le boubier, qui est leur élément et leur vie. Rousseau a violemment résisté à M. Rumpler, chef de service de sûreté, quand il s'est jeté sur lui pour lui arracher son drapeau. Il a essayé de nier ce fait, mais un agent de police lui avait fait à la tête une marque particulière devant laquelle il a été obligé de reconnaître le fait. Le tribunal l'a condamné à quinze mois de prison et cinq ans de surveillance.

Couderc (Achille), 19 ans. — Ce jeune homme, né à Montevideo, est depuis très peu de temps à Bordeaux. Habitué aux désordres incessants des républiques américaines, il s'était jeté étourdiment au milieu de la foule et poussa le cri répété de : Vive la République ! — Ses excellents antécédents, sa bonne conduite, son ignorance de nos lois avaient déjà favorablement impressionné le tribunal, quand M^e Brochon s'est levé pour le défendre.

« Ces événements, dit M^e Brochon, créent pour la justice une œuvre laborieuse et délicate. Parmi les personnes qui ont été arrêtées, le tribunal devra faire des catégories. Il y a eu, cette fois comme toujours, des émeutiers, des gamins et des curieux. Si les uns doivent être sévèrement punis, les autres ont droit, dans la plus large mesure, à la plus paternelle indulgence.

« Les émeutiers, ils composaient le groupe armé qui a arboré en pleine place de la comédie ce fameux drapeau rouge, moins français encore par sa signification que par son orthographe.

Parmi eux les chenapans formaient la majorité et les imbéciles le reste : souteneurs de filles publiques, filous en disponibilité, chiffonniers, vagabonds, voleurs-récidivistes.

Ils étaient là, défiant la police, le bon sens et la patrie... et les imbéciles faisaient chorus !...

« Pour ces derniers, dit M^e Brochon, il faut les plaindre, non pas seulement de se faire les soldats d'une telle cause, mais d'avoir des chefs lâches qui ne se montrent jamais, font tortueusement dans l'ombre l'œuvre oblique de leur ambition et abandonnent, au jour du danger, ceux qu'ils trahissent après les avoir pervertis.

« Mais les gamins et les curieux n'ont rien de commun avec les vrais émeutiers.

« Ils se grisent ceux-là de soleil, de foule et de bruit. Ils crient pour crier. Ils dansent pour s'agiter, l'amour-propre aidant ; plus ils sont jeunes, plus ils se démentent, comme si dans ces moments-là la folie donnait droit de cité. Que le tribunal soit indulgent à leur vertige. On les aigrirait par la sévérité. Restent les curieux, ceux qu'on houe parfois un peu par amour de l'art, et qui parfois aussi résistent par quelque mouvement instinctif de dignité humaine. Le tribunal ne les confondra ni dans son animadversion ni dans sa peine avec les recrues de la révolution des carrefours. »

Le tribunal, adoptant les conclusions de la défense, n'a condamné Couderc qu'à cinq jours de prison.

Delmon, chiffonnier, 20 ans environ. — Cet accusé est vêtu d'une chemise en laine rouge et une large cravate rouge s'étale sur sa poitrine. Comme les autres, il a pris part aux troubles de la place Tourny et résisté avec violence aux agents qui voulaient l'arrêter, après l'avoir vainement sommé de se retirer. Comme la plupart de ses co-accusés, Delmon a ses états de service. Quelques jours après le carnage, il était condamné par défaut, par le tribunal correctionnel, à quinze mois de prison pour vol de canards. Accusé d'avoir voulu vendre la plume de ces animaux, il a nié énergiquement, et s'est écrié, dans un élan de naïveté : « Je ne pouvais pas la vendre, elle ne valait rien. » Il a déjà subi quatre condamnations pour vol. Il s'était d'abord donné le nom de Percy, mais son identité a été facilement reconnue. Il a été condamné à six mois de prison et cinq ans de surveillance.

Villate (Henry), 24 ans. — Ce jeune homme n'a pas de mauvais antécédents et habite depuis plusieurs mois avec son frère. Il se trouvait au milieu de la foule. Plusieurs fois, les agents l'engagèrent à se retirer; il refusa et, se voyant pressé d'obéir, il le traita de lâches et fut arrêté. Il n'employa pas de violence dans sa résistance qui fut toute passive. Le tribunal a admis des circonstances atténuantes sur les inculpations d'attroupement séditieux et d'injure aux agents de l'autorité posées par le ministère public, et Villate a été condamné à quinze jours d'emprisonnement.

Berger (Charles), 17 ans 1/2, manoeuvre. — Depuis plus de trois mois, ce vagabond n'avait pas paru chez son père qui a donné sur lui les plus déplorables renseignements, en s'écriant qu'on lui rendrait le plus grand service en le débarrassant d'un mauvais sujet qui fait son désespoir.

De plus, Berger a été condamné le 14 août dernier, à trois mois de prison pour vol. Il a prétendu que depuis qu'il avait quitté son père, il couchait chez Guiton, logeur, établissement qualifié par un inspecteur de police d'*Hôtel des Miracles* bien tenu. L'inculpé a cherché vainement à prouver qu'il travaillait habituellement et a allégué qu'il ne faisait que traverser la foule « pour aller voir une place. » L'instruction a relevé que ce jeune homme s'était fait remarquer parmi les plus récalcitrants aux injonctions des agents. L'accusation a maintenu la prévention d'attroupement et de vagabondage, et le tribunal, vu les mauvais antécédents de l'accusé, l'a condamné à quatre mois de prison et deux ans de surveillance.

Rigal (Ernest), 48 ans, calfat. — Les renseignements recueillis sur son compte, sans être essentiellement mauvais, ont révélé qu'il est ivrogne et querelleur. Il travaillait depuis quinze jours chez un charretier. Il a prétendu qu'il était venu en simple curieux, ce qui ne l'a pas empêché de résister aux sommations répétées des agents. Le ministère public a retenu contre lui le délit d'attroupement séditieux, et le tribunal a prononcé la peine de quinze jours d'emprisonnement.

Moussat (Pierre), 23 ans, manoeuvre et maçon. — Ce jeune homme a été condamné à deux mois de prison pour vol, en 1866, et à quatre mois de la même peine, toujours pour vol, en 1867. Depuis sa sortie de prison, sa conduite est bonne, et il porte régulièrement à sa mère le produit de son travail. Il est accusé d'avoir crié : Vive la République ! A bas la garde mobile ! et de résistance passive aux agents. Il avait eu le malheur de passer la nuit avec l'accusé Delmon.

Le Tribunal, prenant en considération la bonne conduite qu'il a tenue depuis quelque temps, a admis en sa faveur des circonstances atténuantes et l'a condamné à un mois de prison.

Samedi dernier, à l'audience correctionnelle de Montauban, la première affaire appelée a été, dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, celle de deux jeunes gens poursuivis pour avoir, dans la soirée du 13 mars dernier, proféré les cris séditieux de *vive la république*. A cause de leurs bons antécédents et du repentir qu'ils ont manifesté, le tribunal les a condamnés seulement à huit jours d'emprisonnement.

Le tribunal correctionnel a jugé à l'audience du 20 mars, dit le *Journal du Tarn*, les fauteurs des désordres dont Albi a été le théâtre le 7 de ce mois.

Les dix prévenus ont été condamnés. Ils étaient tous mal famés, et trois d'entre eux avaient déjà encouru des condamnations pour vol ou escroquerie. Le tribunal a traité ces derniers avec sévérité, en infligeant à l'un treize mois de prison et aux deux autres trois et deux mois de la même peine.

Le tribunal s'est montré indulgent vis-à-vis des autres prévenus, parmi lesquels figuraient trois femmes. Les peines qui leur ont été appliquées varient de un mois à trois jours de prison.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Deux prévenus ont comparu hier, à l'audience du tribunal correctionnel sous l'inculpation d'outrages envers les militaires de service pendant la journée du 12 mars courant.

» P. C. et J. M., âgés de dix-neuf ans, ont des antécédents irréprochables.

» Le premier ayant voulu passer outre avec une voiture attelée de deux chevaux sur la place du Capitole où toute circulation était interdite, et ayant menacé de voies de fait le militaire qui avait croisé la baïonnette sur le poitrail des chevaux, a été condamné à 16 fr. d'amende.

» Le deuxième, sommé de ne pas stationner sur ladite place, aurait dit au factionnaire « qu'il ne le craignait pas plus que le fusil Chassepot. » Il a été acquitté.

» C'est la seconde poursuite exercée à la suite des événements survenus dans notre ville à l'occasion de la convocation des individus appelés à faire partie de la garde nationale mobile. »

Faits Divers.

Quand on a ouvert une bibliothèque populaire, c'est-à-dire une bibliothèque qui sera fréquentée par des esprits à peu près neufs, étrangers aux notions les plus élémentaires de l'histoire, de la science et de l'économie politique, encombrés des préjugés courants et des fictions légendaires qu'on transmet de générations en générations dans les ateliers et aux veillées, on est effrayé de la difficulté que présente l'établissement d'un catalogue. On a peur de donner ou trop ou trop peu. Telle nourriture trop forte faussera ou rebutera ces organes qui ont besoin d'une lente assimilation : on sait qu'à l'homme qui a beaucoup souffert de la faim il faut mesurer la qualité et la dose des aliments et ne procéder que par augmentation graduelle. Il y a danger d'un autre côté, à être trop spécial, à trop souligner : de là la fadeur et l'insuccès de tant de traités prétendus populaires où la clarté dégénère en puérilité. Pour éviter ces deux écueils, il faut demander les ouvrages populaires à des écrivains autorisés, en emprunter les sujets aux plus substantielles réalités de l'histoire, de la morale et de la science, moins dissertier que décrire, laisser la parole aux faits, et, à côté des livres spéciaux, rendre accessibles par le prix et par le choix les chefs-d'œuvre consacrés de l'esprit humain. C'est en obéissant à ces idées si simples, mais si nécessaires, que la librairie Hachette a fondé et développé chaque jour sa collection d'ouvrages destinés aux ouvriers des villes et des campagnes. Les intelligences peu exercées ont besoin d'idées concrètes : les formes abstraites et générales les repoussent. Aussi les notions de morale, d'histoire et de géographie sont-elles présentées à l'aide de biographies émouvantes et exemplaires, ainsi pour la morale, M. Charton, raconte l'histoire, de *Trois enfants pauvres*, M. La Bouchère celle d'*Oberkampf*, le fabricant qui se montra si persévérant et si patriote. M. F. Bernard, celle d'*Oberlin*, le pasteur de charité pratique qui rendit à l'agriculture et à la prospérité tout un canton de la France; etc. Pour l'histoire, M. de Bonechose donne la vie de *Duguesclin*, le héros populaire du moyen âge et de *Lazare Hoche*, le populaire héros de la

Révolution; M. Badin, celles de *Jean Bart* et de *Duguay-Trouin*; M. Wallon, celle de *Jeanne d'Arc*. Pour la géographie, ce sont les relations elles-mêmes érudites et abrégées des voyageurs célèbres, Speke et Grant, Vambéry, etc. Les idées morales, les connaissances historiques et géographiques se trouvent ainsi acquises sans efforts sous la protection de biographies dramatiques et d'aventures émouvantes, tout en respectant sévèrement la plus exacte vérité.

L'économie politique et l'agriculture sont représentées dans cette collection par les livres de magistrats et de professeurs éminents, tels que M. de la Palme (*le Premier livre du Citoyen*), M. F. Passy (*les Machines*), M. Rendu (*Principes d'Agriculture*), M. Calémard de la Fayette (*la Prime d'honneur, l'Agriculture progressive*), M. Jules Duval (*Notre Pays*), etc., les leçons populaires de l'Association polytechnique, les conférences faites à l'Asile impérial de Vincennes par des membres de l'Institut et par des maîtres célèbres.

La littérature compte dans cette collection si facilement accessible, les chefs-d'œuvre de *Corneille*, de *Molière*, de *Racine*, de *Shakespeare*, *Virgile*, *Goethe*, *Schiller* sont sous presse.

Mais il y avait à populariser une foule de notions de science, d'industrie, d'histoire naturelle, de technologie, d'économie politique et sociale, dont les moindres relations de la vie quotidienne rendent la possession aussi nécessaire qu'agréable. Il fallait trouver à ces notions multiples un cadre attrayant et commode. Les éditeurs ont été amenés ainsi à commencer la série intitulée : *les Boutiques de Paris*. Que d'idées en effet viennent à l'esprit devant les marchandises exposées dans une boutique ? D'où proviennent ces marchandises, quels éléments les composent, par quels procédés les fabrique-t-on, comment les vend-on ? qu'ajoute le commerce dont elles sont l'objet à la richesse générale du pays et au bien-être des citoyens ? Autant de questions dont les réponses touchent à toutes les sciences et à tous les arts ! autant de questions qui permettent, tout en satisfaisant un certain désir de savoir, d'en éveiller un plus grand et de conduire le lecteur à un degré supérieur de connaissance. Cette série compte déjà deux charmants volumes : la *Boutique de la marchande de poissons*, par M. Deberrypon et la *Boutique du marchand de nouveautés*, par M. E. Muller. M. About prépare la *Boutique de l'épicier*, et M^{me} Loreau, la *Boutique du fourreur*. Ces monographies ne s'adressent pas seulement aux clients qui fréquentent les boutiques : les employés, garçons et ouvriers qui y sont attachés en tireront ce grand profit moral, qu'ils verront de quel puissant organisme fait partie l'humble rouage qu'ils représentent, que d'efforts et d'activités ont mis en jeu le produit qu'ils pèsent, mesurent et débitent, comment tout ce tient et s'enchaîne dans le travail humain, et combien cette solidarité qui rattache les plus modestes fonctions aux plus puissantes combinaisons de la nature, de l'industrie, de la navigation et du commerce, doit grandir et ennoblir leur profession à leurs yeux.

On voit que les séries de cette collection populaire sont très largement ouvertes, très compréhensives, et qu'elles répondent bien en

courant d'idées qui pénètre toutes les classes de notre pays. Elles comptent déjà une cinquantaine de volumes (en vente à la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77, Paris). Beaucoup d'autres sont en préparation.

Le *COSMOS*, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications dirigée par M. Victor Meunier.

Le *Cosmos*, qui est dans sa 16^e année, paraît tous les samedis, par numéros de 2 feuilles grand in-8^o (32 pages), format de la *Revue des Deux Mondes*, texte compact. C'est le seul journal scientifique traitant des matières politiques et d'économie sociale. Prix : 23 fr. par an pour les départements, 12 fr. pour 6 mois, 7 fr. pour 3 mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à M. Victor Meunier, 7, rue Perronet, à Paris.

31 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS
Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adresser (en mandat-poste ou timbres-postes) cinq francs au directeur du *Bureau-Exactitude*, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lot et

5 GROS LOTS, 550000 F.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de GRIPPE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

IMITATIONS. — Les personnes qui font usage du CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris.

PARFUM SANITAIRE.

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très chauffée une cuillerée à café de VINAIGRE AROMATIQUE de COSMACETI. — Dépôts chez les parfumeurs.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Étude de M^e G. DUSSER, avoué, à Figeac.
La vente des immeubles saisis à l'encontre des Mariées Lafon et de leurs fils, aura lieu le 24 avril au tribunal de Figeac. Mises à Prix : 1^{er} lot, 100 fr.; — 2^e lot, 80 fr.; — 3^e lot, 50 fr.
(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 19 mars).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Par acte passé devant M. le Maire de Gourdon, le sieur Bach (Izaac) a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, n^o 19, 8 ares 60 centiares de terre, moyennant la somme de 800 fr.

Etude de M^e E. AYZAC, avoué à Gourdon.

Il résulte d'un exploit de M^e Larroque, huissier, à St-Germain, en date du 13 mars 1868 que Marie Delmon, a formé contre son mari Jean Avezou une demande en séparation de biens.
(Extrait du *Gourdonnais*, du 19 Mars).

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.

PHOSPHO-GUANO
GALLET LEFEVRE ET C^o, à Paris et au Havre.
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS,
A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.
DÉPÔTS DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

Une des branches les plus intéressantes de la
SCIENCE MÉDICALE
MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE
Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :
1^o **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme**; 12^e édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques.
2^o **Traité d'Épuisement prématuré**; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.
3^o **Traité des Maladies des Femmes**; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.
Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires.
Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

POSTE AUX CHEVAUX
M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
EN ENTIER OU A PARCELLES
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.
On donnera toutes facilités pour le paiement.

AVIS
Un négociant retiré, désirerait représenter à commission une maison de Lot, auprès du commerce des vins de Paris et environs.
Ecrire à L. C. poste restante à Paris.

A VENDRE
UNE VOITUE A QUATRE ROUES
Neuve et en très bon état. — S'adresser à M. CUBAYNES, ancien courrier de Cazals, qui en est le propriétaire.
Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867
MASTIC LHOMME-LEFORT
Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs
POUR GREFFER A FROID
et cicatriser les plaies
DES ARBRES ET ARBUSTES
(s'applique avec un couteau ou une spatule).
EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.
Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.
A Cahors, Vinet, négociant; Souillac, Fumat; Figeac, Puzenac; Puy-l'Évêque, Darnis, quincailler; Lacapelle-Marival, Granité.

A VENDRE
Une quantité de Bois de chêne et d'ormeau, pour construction et charbonnage. S'adresser à M. Charles Pelissié-Mirandol, à Albas (Lot).

LA REGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, GASTRITES, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Cahors, chez M. Vinet, Pharmacien.